

## **Loi n° 81-63 du 11 juillet 1981, portant création d'un Institut Supérieur de la Documentation à Tunis**

Au nom du peuple,

Nous, Habib Bourguiba le président de la République Tunisienne ;

La chambre des députés ayant adopté,

Promulguons la loi dont la teneur suit :

**Article unique** – Il est créé un institut supérieur de la documentation à Tunis à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1981.

La présente loi sera publiée au journal officiel de la république Tunisienne et exécutée comme loi de l'état.

**Fait au Palais de SKanès, le 11 juillet 1981.**